

Millésime : 2022 - Feuillet n° \_\_\_\_\_



DEPARTEMENT DE LA  
SEINE MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 31 MARS 2022

Délibération n° **DEL2022\_03\_15**  
Intitulé : **BUDGETS PRIMITIFS 2022**  
*Finances - Finances - Décisions budgétaires*

\*

L'an deux mille vingt deux, le trente et un mars, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie s'est réuni à la salle du Vieux Moulin à Yvetot, sous la Présidence de Monsieur Gérard CHARASSIER, président, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le 25 mars 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Maison de l'intercommunalité le 25 mars 2022.

Nombre de conseillers en exercice : 46      Présents : 33      Représentés : 11

**Présents :**

Monsieur Gérard CHARASSIER, Monsieur Jacques CAHARD, Madame Virginie BLANDIN, Monsieur Eric RENEE, Monsieur Dominique MACE, Monsieur Claude BELLIN, Madame Françoise DENIAU, Madame Stéphanie ETIENNE, Madame Martine LEBORGNE, Monsieur Louis EUDIER, Monsieur Eric CARPENTIER, Madame Céline DAMBRY, Monsieur Lionel GAILLARD, Monsieur Gérard LEGAY, Madame Régine HAUZAY, Monsieur Pascal LEBORGNE, Madame Odile DECHAMPS, Monsieur Michaël DODELIN, Monsieur Jean-Marc DOUCET, Madame Sandrine NORDET, Madame Josiane GILLE, Madame Herléane SOULIER, Monsieur Christophe ADE, Madame Lorena TUNA, Monsieur Florian LEMAIRE, Monsieur Arnaud MOUILLARD, Madame Marie-Claude HERANVAL, Monsieur Jean-Francois LE PERF, Madame Denise HEUDRON, Monsieur Thierry SOUDAIS, Madame Dominique TALADUN, Madame Catherine DUCHESNE, Madame Catherine MAILLOT

**Absents :**

Monsieur Jean-Louis LUC, Madame Charlotte MASSET

**Absents représentés :**

Monsieur Sylvain GARAND donne pouvoir à Monsieur Gérard CHARASSIER, Monsieur Didier TERRIER donne pouvoir à Madame Stéphanie ETIENNE, Monsieur Vincent LEMETTAIS donne pouvoir à Monsieur Gérard CHARASSIER, Monsieur Alain LOPEZ donne pouvoir à Monsieur Eric CARPENTIER, Monsieur Mario DEMAZIERES donne pouvoir à Madame Odile DECHAMPS, Madame Natacha BLY donne pouvoir à Monsieur Jacques CAHARD, Monsieur Gilles COTTEY donne pouvoir à Madame Josiane GILLE, Monsieur Emile CANU donne pouvoir à Madame Herléane SOULIER,

Monsieur Francis ALABERT donne pouvoir à Monsieur Jean-François LE PERF, Monsieur Laurent BENARD donne pouvoir à Monsieur Michaël DODELIN, Madame Françoise BLONDEL donne pouvoir à Madame Virginie BLANDIN

**Administration:**

Madame Jannick LEFEVRE, Madame Sandrine LOLLIER, M. Romain LEFEVRE et Mick LEROY

Monsieur Éric CAPRENTIER est nommé secrétaire de séance.

\*

*Madame Françoise DENIAU soumet au Conseil Communautaire le rapport suivant :*

Le Débat d'Orientation Budgétaire s'est tenu lors de la précédente séance du conseil communautaire. Il a été acté par la délibération n° DEL2022-02-24 du 24 février 2022.

Il convient d'adopter le Budget Primitif 2022 de la Communauté de Communes Yvetot Normandie, figurant dans les documents joints, qui s'inscrit dans les perspectives tracées lors du Débat d'orientations Budgétaires.

\* \*

**Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé**

vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2312-1 et L2312-2,  
vu le Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu le 24 février 2022,

Vu l'avis du Conseil d'exploitation de la régie de l'Office de Tourisme Yvetot Normandie du 8 mars 2022,

considérant le rapport présenté,

considérant le rejet à la majorité de l'amendement proposé par M. Mickaël DODELIN ayant pour objet de modifier certaines lignes budgétaires,

considérant que le projet

A reçu un avis favorable en Bureau du 22/03/2022

Article unique – D'approuver, par nature et par chapitre, le Budget Primitif 2022 de la Communauté de Communes Yvetot Normandie.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.**

Résultat du vote : à la majorité, avec :

Pour : 38

Abstentions : 6

Millésime : 2022 - Feuillet n° \_\_\_\_\_

Ont signé au Registre les membres présents à la séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Pour extrait conforme,  
Monsieur le Président, Gerard CHARASSIER



Envoyé en préfecture le 08/04/2022

Reçu en préfecture le 08/04/2022

Affiché le



ID : 076-247600620-20220331-DEL202213151-DE